



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Garde côtière
canadienne

Canadian
Coast Guard

AVIS AUX NAVIGATEURS 2018 SOMMAIRE ANNUELLE DES AVIS (T) ET (P) EN VIGUEUR LE 29 DÉCEMBRE 2017



Sécurité d'abord, Service constant

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

www.notmar.gc.ca

Also available in English.

Programmes Garde côtière canadienne
Région du Centre et de l'Arctique
Aides à la navigation et Voies navigables

Cat. No. **Fs151-5F-PDF**

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada 2018
MPO/2018-1988

RÉIMPRESSION ANNUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS DES AVIS TEMPORAIRES ET PRÉLIMINAIRES EN VIGUEUR LE 29 DÉCEMBRE 2017

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans le titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

EXPLICATION DES EXPRESSIONS «AVIS TEMPORAIRE» ET «AVIS PRÉLIMINAIRE»

Certains Avis aux navigateurs qui paraissent dans les éditions mensuelles portent la lettre (T) ou (P) après le numéro régulier. Ces lettres indiquent que le renseignement contenu dans l'Avis est de nature temporaire ou préliminaire.

AVIS TEMPORAIRE (T)

S'il existe un changement temporaire des conditions qui influent sur la navigation et si ce changement doit demeurer en vigueur pendant une période excédant trois mois, un Avis temporaire (T) sera publié. Les changements temporaires qui demeurent en vigueur pendant une période de moins de trois mois ne seront normalement pas publiés (à moins qu'ils représentent un intérêt exceptionnel). Autrement, ces renseignements seront diffusés par le centre de Services de Communication et de Trafic Maritimes de la Garde côtière canadienne de la région en cause sous forme d'Avis à la navigation diffusés ou écrits. Les Avis (T) seront annulés lorsqu'il y aura lieu de le faire.

AVIS PRÉLIMINAIRE (P)

- (a) S'il doit se produire dans un avenir rapproché des changements importants influant sur la navigation, un Avis aux navigateurs décrivant ces changements sera publié afin que les navigateurs en soient informés d'avance. Ces Avis seront désignés par le suffixe (P).
- (b) S'il se produit un changement de conditions influant sur la navigation mais que tous les renseignements ne sont pas disponibles, un Avis préliminaire (P) donnant les renseignements disponibles sera publié. Cet Avis sera suivi d'un Avis régulier lorsque les renseignements complets seront disponibles. L'Avis régulier annulera l'Avis (P).
- (c) Lorsque des changements ont été effectués et sont trop complexes pour être énumérés sous forme d'Avis écrit, un Avis (P) donnant des renseignements généraux sera publié. Cet Avis expliquera les mesures qui seront prises pour la mise-à-jour des cartes en publiant des annexes graphiques, de nouvelles éditions ou de nouvelles cartes.

MESURES À PRENDRE À LA RÉCEPTION DES AVIS (T) OU (P)

Il est inhabituel d'apporter des corrections permanentes aux publications et aux cartes marines en se basant sur des Avis (T) ou (P). À la réception de ces Avis, les renseignements qu'ils contiennent doivent être notés au crayon sur les publications et cartes en cause.

ATTENTION

Nous rappelons aux navigateurs que les publications et cartes marines qu'ils achètent chez les fournisseurs ne sont pas corrigées à partir d'Avis (T) ou (P). Il est nécessaire de se reporter à la dernière liste des cartes touchées par les Avis temporaires et préliminaires en vigueur.

INDEX DES AVIS (T) & (P)							
Avis #	Page	Avis #	Page	Avis #	Page	Avis #	Page
616(T)/07	1	204(T)/16	9	1218(T)/16	18	908(P)/17	26
613(P)/12	2	303(T)/16	9	1219(T)/16	18	909(P)/17	27
810(P)/12	2	515(T)/16	9	107(P)/17	19	1006(P)/17	27
811(P)/12	3	518(P)/16	10	108(T)/17	19	1007(P)/17	28
405(P)/13	4	610(T)/16	10	109(P)/17	20	1008(P)/17	29
309(T)/14	5	814(T)/16	10	113(T)/17	20	1010(P)/17	29
909(T)/14	5	818(T)/16	10	309(T)/17	20	1011(P)/17	30
1006(T)/14	5	819(T)/16	11, 12	607(P)/17	21	1106(P)/17	30
1211(T)/14	5	1011(T)/16	13	608(P)/17	21	1107(P)/17	31
510(P)/15	6	1116(P)/16	13	617(P)/17	22	1108(P)/17	31
610(P)/15	6	1118(P)/16	14	618(P)/17	22	1204(P)/17	32
807(T)/15	6	1119(P)/16	15	619(P)/17	23	1205(T)/17	32
809(P)/15	7	1120(P)/16	16	620(P)/17	24	1206(T)/17	32
1005(T)/15	7	1121(P)/16	16	808(P)/17	24		
1105(T)/15	8	1122(P)/16	17	906(P)/17	25		
1106(T)/15	8	1123(P)/16	17	907(P)/17	26		

INDEX DES CARTES TOUCHÉES PAR LES AVIS (T) & (P)							
Carte	Page	Carte	Page	Carte	Page	Carte	Page
1430	7	2235	10	3686	17	4491	27, 28
1432	19	2315	9, 21	3890	31	4644	8
2017	5	3479	22	3912	30	4905	27
2044	7	3624	13	4010	21	4909	2
2060	10	3646	22, 29	4049	10	4911	3, 6
2067	18	3668	23	4236	6	4913	10
2077	13	3671	24	4244	5	6022	32
2085	32	3675	14	4302	9, 25, 26	6218	9
2086	18	3676	15	4307	26	6272	29
2123	20	3677	16	4377	4	6287	20
2181	19	3679	16	4419	32	14853 (É.-U.)	5, 24
2202	20	3681	17	4443	30, 31	14865 (É.-U.)	6

2007

***616(T) DEMARCATION BAY TO/À PHILIPS BAY – UNITÉ DE FORAGE MOBILE AU LARGE ÉTABLI
TEMPORAIREMENT**

L'unité de forage mobile sans équipage au large "SDC" a été établi temporairement à 69° 24' 71"N 138° 53' 76"W.
L'unité est marqué par un feu FI R, la structure est de 202.4 mètres de long et 53 mètres de large.

Pour toute information, communiquer avec le Capitaine Connelly au 1-250-598-4513 ou 1-250-744-9818 ou par
courriel doncon@islandnet.com

(AVNAV H0212/06, Sarnia, Juin 2007)

2012

***613(P) DÉTROIT DE NORTHUMBERLAND / NORTHUMBERLAND STRAIT: PARTIE OUEST / WESTERN PORTION:
PORTS / HARBOURS – MARQUES DE JOUR À ÊTRE SUPPRIMÉES**

Référence Carte : 4909

La Garde côtière canadienne propose d'abandonner de façon permanente les aides à la navigation suivantes :

Shediac Island Marque de jour postérieure (46° 15' 19.4"N 064° 32' 16.4"W)

Shediac Island Marque de jour antérieure (46° 15' 20.4"N 064° 32' 06"W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 29 septembre 2012, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 29 juin 2012, à :

Sandra Inglis, Surintendante régionale intérimaire

Aides à la navigation

Garde côtière canadienne

Case postale 1000

Dartmouth, NS, B2Y 3Z8

Téléphone : (902) 426-3151

Courriel : sandra.inglis@dfo-mpo.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(G2012-116)

***810(P) DÉTROIT DE NORTHUMBERLAND / NORTHUMBERLAND STRAIT: PARTIE OUEST / WESTERN PORTION:
PORTS / HARBOURS – FEUX D'ALIGNEMENT À ÊTRE SUPPRIMÉS**

Référence Carte : 4909

La Garde côtière canadienne propose d'abandonner de façon permanente les aides à la navigation suivantes :

Le feu antérieur d'alignement Cocagne (LF 1116) (46° 20' 06.8"N 064° 36' 53.7"W)

Le feu postérieur d'alignement Cocagne (LF 1117) (219° 37' 245 m du feu antérieur)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 30 novembre 2012, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 31 août 2012, à :

Sandra Inglis, Surintendante régionale intérimaire

Aides à la navigation

Garde côtière canadienne

Case postale 1000

Dartmouth, NS, B2Y 3Z8

Téléphone : (902) 426-3151

Courriel : sandra.inglis@dfo-mpo.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(G2012-147, 148)

2012

***811(P) ENTRÉE À / ENTRANCE TO MIRAMICHI RIVER – FEUX D'ALIGNEMENT À ÊTRE SUPPRIMÉS**

Référence : Avis 712(P)/2012 est annulé.

Référence Carte : 4911

La Garde côtière canadienne propose d'abandonner de façon permanente les aides à la navigation suivantes :

Le feu antérieur d'alignement Portage Island Channel (LF 1176) (47° 07' 47.1"N 065° 02' 17.1"W)

Le feu postérieur d'alignement Portage Island Channel (LF 1176.1) (243° 41' 331.8 m du feu antérieur)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 30 novembre 2012, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 31 août 2012, à :

Sandra Inglis, Surintendante régionale intérimaire

Aides à la navigation

Garde côtière canadienne

Case postale 1000

Dartmouth, NS, B2Y 3Z8

Téléphone : (902) 426-3151

Courriel : sandra.inglis@dfo-mpo.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(G2012-141, 142)

2013

***405(P) MAIN-À-DIEU PASSAGE – SIGNAL DE BRUME À ÊTRE ENLEVÉ**

Référence Carte : 4377

La Garde côtière canadienne propose d'abandonner de façon permanente l'aide à la navigation suivante :

Le signal de brume du feu Moque Head (LF 765.4) (46° 00' 25.4"N 059° 49' 21.7"W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 26 juillet 2013, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 26 avril 2013, à :

Surintendant intérimaire
Aides à la navigation
Garde côtière canadienne
Case postale 5667
St. John's, NL, A1C 5X1
Téléphone : (709) 772-5195
Courriel : llewellynd@dfo-mpo.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(G2013-003)

2014

***309(T) KINGSTON HARBOUR AND APPROACHES/ET LES APPROCHES – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES AMARRAGES ET ANCRAGES**

Tous les amarrages ou ancrages dans le port public de Kingston sont interdit en dehors des zones désignées de la marina jusqu'à nouvel avis sans l'autorisation du responsable de port.

Toutes demandes de renseignements doivent être adressées à Transport Canada au (416) 952-1027.

***909(T) KINGSTON HARBOUR AND APPROACHES/ET LES APPROCHES – QUAI HORS SERVICE**

Référence Carte : 2017

Le quai de l'hôpital psychiatrique de Kingston est hors service et interdit d'accès comme quai d'amarrage jusqu'à nouvel Avis.

(AVNAV C2409/10)

***1006(T) WEDGEPORT AND VICINITY / ET LES ABORDS – FEU TEMPORAIRE ÉTABLI**

Référence Carte : 4244

Un feu temporaire a été installé à l'Île Whitehead (LF 295) (43° 39' 45.8"N 065° 52' 02.5"W approx.). La caractéristique du feu a changé pour Lum. 4s Obs. 11s et la portée nominale a été réduite de 13 à 7.

Ce feu remplace temporairement le feu précédent, qui cependant sert toujours de feu d'atterrissage.

(F2014-028)

***1211(T) DETROIT RIVER - DETROIT – PONT AMBASSADOR – RALLONGE D'ÉCHAFAUDAGES**

Référence Carte : 14853 (É.-U.)

Érection d'échafaudages en cours autour des deux jetées du pont Ambassador. Les échafaudages s'étendront approximativement 1.2 mètres vers le chenal. Des feux rouges continus marqueront les coins inférieurs les plus proches du chenal.

(AVNAV C2717/14)

2015

***510(P) ENTRÉE À / ENTRANCE TO MIRAMICHI RIVER – FEUX D'ALIGNEMENT À ÊTRE SUPPRIMÉS**

Référence Carte : 4911

La Garde côtière canadienne propose d'abandonner de façon permanente les aides à la navigation suivantes :

Les feux d'alignement Fox Island (LF 1170.5, 1170.6) (47° 05' 14.5"N 064° 58' 42"W approx.).

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 29 août 2015, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 29 mai 2015, à :

Surintendant, Claire MacLaren
Aides à la navigation et Voies navigables
Garde côtière canadienne
Case postale 5667
St. John's, NL, A1C 5X1
Téléphone : (709) 772-5195
Courriel : claire.maclaren@dfo-mpo.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(G2015-028, 029)

***610(P) TAYLORS HEAD TO / À SHUT-IN ISLAND – CLOCHE À ÊTRE SUPPRIMÉE**

Référence Carte : 4236

La Garde côtière canadienne propose d'abandonner de façon permanente l'aide à la navigation suivante :

Musquodoboit Ledge - bouée à cloche lumineuse YV3 – Cloche à être supprimée
(LF 566.5) (44° 39' 36.0"N 063° 04' 16.0"W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 26 septembre 2015, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 26 juin 2015, à :

Surintendant, Claire MacLaren
Aides à la navigation et Voies navigables
Garde côtière canadienne
Case postale 5667
St. John's, NL, A1C 5X1
Téléphone : (709) 772-5195
Courriel : claire.maclaren@dfo-mpo.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(F2015-018)

***807(T) RIVIÈRE ST-CLAIR – PORT HURON – INSTALLATION D'ÉCHAFAUDAGES**

Référence Carte : 14865 (É.-U.)

Installation d'échafaudages sur le côté américain du pont Blue Water se prolongeant approximativement 1.2 mètres sous la partie la plus basse de la structure. Des feux fixes jaunes marqueront le bas et les quatre coins des échafaudages.

(AVNAV C1718/15)

2015

***809(P) LAC SAINT-LOUIS - FEUX D'ALIGNEMENT À ÊTRE MODIFIÉS**

Référence Carte : 1430

La Garde côtière canadienne propose de modifier de façon permanente les aides à la navigation suivantes :

Abandonner les feux d'alignement de Dixie (LF 1201-1202), fonctionnant de nuit seulement, pour le remplacer par un feu à secteurs localisé à la position 45° 25' 16.04"N 073° 44' 45.02"W. Ce nouveau feu à secteurs serait d'une portée nominale de 5 milles nautiques.

Les arcs de visibilité (relèvement vrai) proposés seraient les suivants :

Secteur rouge : de 107° à 52°.

Secteur blanc : de 52° à 50°.

Secteur vert : de 50° à 264°.

Le changement entrerait en vigueur au printemps 2016.

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 28 novembre 2015, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 28 août 2015, à :

Surintendant Régional
Aides et Voies Navigables
Région du Centre & Arctique
101 boulevard Champlain, QC, G1K 7Y7
Téléphone : (418) 648-7493
Courriel : frederic.fillion@dfo-mpo.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(Q2015-143)

***1005(T) PORT DALHOUSIE, QUAIS EST ET OUEST – ACCÈS INTERDITS**

Référence Carte : 2044

Une étude d'ingénierie récente a identifié des problèmes de structure et de sécurité concernant les quais Est et Ouest à Port Dalhousie. Pêches et Océans prend les mesures suivantes pour protéger le public en interdisant l'accès aux navires, véhicules et piétons sur ces quais.

Les navires peuvent naviguer sécuritairement près des quais, mais il est interdit de s'y amarrer. La ville de St-Catharine accommodera les plaisanciers à d'autres quais, si possible.

Mark Sandeman
Directeur de secteur, Service à la clientèle
Direction des ports pour petits bateaux
Région du Centre & Arctique
Pêches et Océans Canada

3027 Harvester Road, Unit 310
Burlington, ON, L7N 3G7
Téléphone : (905) 639-2050
Télécopieur : (905) 639-5975
Courriel : mark.sandeman@dfo-mpo.gc.ca

(AVNAV C567/15)

2015

***1105(T) CANADA – SÉCURITÉ DES NAVIRES D'EXPLORATION ET D'EXPLOITATION AU LARGE**

Référence : Avis 410(T)/2007 est annulé.

Édition Annuelle des Avis aux navigateurs 2015 - Avis No. 20, pages A20-1 à A20-4.

Les navigateurs sont prévenus que des navires d'exploration et d'exploitation au large pourraient effectuer des activités de forage dans les endroits suivants :

Golfe Saint-Laurent

Néant

Continente des T.N.-O.

Néant

Delta du Mackenzie T.N.-O/Mer de Beaufort

Néant

Îles de l'Arctique dans les T.N.-O/ Îles de l'Arctique au Nunavut

Néant

Zones marines de l'Est de l'Arctique

Néant

Détroit de Davis

Néant

NOTA: Les navigateurs sont priés d'obtenir un compte rendu à jour des positions des navires de forage avant d'entrer dans une zone d'exploration et d'exploitation. On peut se procurer ces renseignements en communiquant avec ECAREG CANADA, NORDREG CANADA ou CVTS OFFSHORE, selon le cas, par l'entremise de tout centre de Services de communications et de trafic maritime de la Garde côtière.

(AVNAV M2215/15) (ONE)

***1106(T) BAY D'ESPOIR AND/ET HERMITAGE BAY– BOUÉE TEMPORAIREMENT RELEVÉE**

Référence Carte : 4644

La bouée lumineuse Blackfish Cove (LF 133.22) (47° 40' 10.0"N 055° 56' 00.2"W) a temporairement été relevée.

(N2015-044)

2016

***204(T) KENORA, RAT PORTAGE BAY – STRUCTURE RAPPORTÉE ENDOMMAGÉE**

Référence Carte : 6218

Le feu Safety Bay (LF 1471) (49° 45' 34.7"N 094° 31' 24.2"W) :
La structure est rapportée endommagée et le feu montre des caractéristiques inappropriées.

401, rue King Ouest
Case postale 1000
Prescott, ON, K0E 1T0
Téléphone : (613) 925-0666
Télécopieur : (613) 925-4519

(AVNAV C1007/14)

***303(T) STRAIT OF CANSO – SAISON D'OPÉRATION 2016 ET 2017 RÉDUITE**

Référence Carte : 4302

Les navigateurs sont avisés que due aux travaux majeurs d'entretien de la chaussée du pont tournant, la saison d'opérations du canal de Canso sera réduite pour les deux prochaines années. Pour les saisons de navigation 2016 et 2017, le canal de Canso sera en opération selon l'horaire suivant:

2016 - Du 14 avril à 07h30 temps local le 1^{er} novembre.
2017 - De 07h30 temps local le 15 mai à 07h30 temps local le 24 décembre.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter:

Ovide Boudreau
Agent responsable
Canal de Canso
Téléphone : (902) 625-1973
Courriel : Ovide.Boudreau@dfo-mpo.gc.ca

***515(T) HARBOURS ON THE EAST SHORE OF LAKE SUPERIOR/PORTS SUR LA RIVE EST DU LAC SUPÉRIEUR – BOUÉES TEMPORAIREMENT SUPPRIMÉES**

Référence Carte : 2315

La Garde côtière canadienne a supprimé temporairement les aides à la navigation suivantes :
XT1, XT2, XT3, XT4, XT5, XT6, XT7, XT8, XT9, XT10, XT11, XT12.

(AVNAV C1045)

2016

***518(P) CARAQUET HARBOUR, BAIE DE SHIPPEGAN AND / ET MISCOU HARBOUR – FEU À ÊTRE SUPPRIMÉ**

Référence Carte : 4913

La Garde côtière canadienne propose d'abandonner de façon permanente l'aide à la navigation suivante :

Le feu Fox Dens Gully (LF 1262.8) (47° 53' 12.1"N 064° 30' 15.2W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 27 août 2016, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 27 mai 2016, à :

Surintendant

Aides à la navigation et Voies navigables

Garde côtière canadienne

Case postale 5667

St. John's, NL, A1C 5X1

Téléphone : (709) 772-2800

Courriel : renee.pope@dfo-mpo.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(G2016-038)

***610(T) GRAND BANK, NORTHERN PORTION / GRAND BANC, PARTIE NORD TO / À FLEMISH PASS / PASSE FLAMANDE – CHAMP HEBRON - INSTALLATION DE PIPELINES**

Référence Carte : 4049

Le 12 mai 2016, dans le cadre du projet Hebron, 3 pipelines permanents de 2 km de longueur chacun, ont été placés sur le fond marin dans une formation triangulaire dans le champ Hebron aux coordonnées suivantes :

Nord : 46° 33.732'N 048° 30.232'W

Sud : 46° 33.52'N 048° 28.908'W

Sud-ouest : 46° 32.643'N 048° 29.884'W

Après le 14 mai 2016, les navigateurs sont priés de se tenir à une distance sécuritaire d'au minimum 1 mn et de faire preuve de prudence dans ce secteur.

(AVNAV N552/16)

***814(T) MAIN DUCK ISLAND ISLAND TO/A SCOTCH BONNET ISLAND – BARGES DE METAL PARTIELLEMENT SUBMERGÉES**

Référence Carte : 2060

Il y a 3 barges de métal partiellement submergées à l'extrémité Nord de West Lake (43° 57' 02.3"N 077° 20' 12.8"W) qui ont été signalées au-dessous de la surface de l'eau.

L'emplacement des barges est indiqué par des bouées d'avertissement.

(AVNAV C1641/14)

***818(T) CAPE HURD TO/À LONELY ISLAND – CARACTÉRISTIQUES DU FEU TEMPORAIREMENT CHANGÉES**

Référence Carte : 2235

Les caractéristiques du feu Cove Island (LF 805) (É.U LF 12675) ont temporairement changées à éclat 1 seconde, éclipse 9 secondes et opération de nuit seulement.

(AVNAV C2522/11)

2016

***819(T) SYSTÈME D'IDENTIFICATION AUTOMATIQUE (SIA)**

Messages Spécifiques à l'Application (MSA) AIS et aides à la navigation munies d'un AIS

Les navigateurs sont informés que la Garde côtière canadienne effectuera un essai des messages spécifiques à l'application AIS (MSA-AIS) sur la côte du Pacifique, à partir de la station météorologique et hydrologique située à Sand Heads : 49°06'21"N 123°18'12"O, et que cet essai pourrait s'étendre à d'autres stations au cours des mois à venir. L'essai débutera à la fin du mois d'août et consistera à diffuser des données météorologiques et hydrologiques (MET/HYDRO) par le biais du message binaire AIS « Message 8 ».

Même si l'AIS a été initialement élaboré pour aider à l'identification formelle et le suivi des navires, il inclut des fonctionnalités qui permettent de transmettre des messages binaires tels que les informations MET/HYDRO et d'autres types de données. Ces fonctionnalités additionnelles du AIS peuvent aider les navigateurs à planifier leur voyage à bord.

Les navires doivent être équipés d'un dispositif AIS de classe A adéquat pour l'affichage précis des messages AIS à bord. L'exigence de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) relative à l'équipement à bord pour l'affichage¹ des messages AIS de classe A est le dispositif minimum d'affichage (minimum keyboard display (MKD)) qui présente les données binaires sous forme alphanumérique. Toutefois, comme il n'existe présentement aucune exigence quant à la capacité du dispositif minimum d'affichage de décoder tous les messages binaires AIS, l'affichage et l'utilisation de l'information des MSA pourraient exiger du matériel ou des logiciels supplémentaires².

Aides à la navigation (AN) munies d'un AIS

L'Association internationale de signalisation maritime (AISM) définit l'aide à la navigation comme suit :

*« dispositif ou système extérieur au navire conçu et exploité pour accroître la sécurité et l'efficacité de la navigation des navires ou du trafic maritime ».*³

La principale fonction d'une station d'aide à la navigation munie d'un AIS est de favoriser la sécurité et l'efficacité de la navigation, par le biais d'un ou de plusieurs des éléments suivants :

- fournir un moyen d'identification formelle en tout temps;
- compléter les services existants (p. ex, balises radar) des aides à la navigation;
- transmettre la position exacte des aides flottantes;
- indiquer si une aide flottante est hors position (surveiller l'état d'une AN);
- marquer ou délimiter les voies, les routes, les zones et les limites;
- marquer les structures en haute mer;
- marquer en temps opportun les nouveaux obstacles (fixes ou mobiles) en utilisant des ANs virtuelles munies d'un AIS.

L'utilisation du AIS au sein du service d'AN se fait par la diffusion du « message 21 » relatif aux aides à la navigation.

Les ANs munies d'un AIS peuvent être déployées de trois manières : réelle, synthétique et virtuelle.

- 1) AN AIS physique/réelle : dispositif AIS situé physiquement sur l'AN et qui transmet le « message 21 ».
- 2) AN AIS synthétique : il existe deux types d'AN AIS synthétique – surveillée et prévue.
 - a. Surveillée : un « message 21 » est transmis à partir d'une station AIS située à proximité. L'AN existe physiquement, mais elle n'est pas dotée d'un dispositif AIS. Un lien de communication est installé sur l'AN pour permettre la surveillance de son état.
 - b. Prévue : un « message 21 » est transmis à partir d'une station AIS située à proximité. L'AN existe physiquement, mais elle n'est dotée ni d'un dispositif AIS ni d'un lien de communication. Ni son état ni sa position ne font l'objet d'une surveillance.
- 3) AN AIS virtuelle : un « message 21 » est transmis à partir d'une station AIS située à proximité, pour une AN qui n'existe pas physiquement. Le « message 21 » identifie clairement qu'il s'agit d'une AN AIS virtuelle.

¹ Les dispositifs du AIS de classe A sont ceux qui répondent aux exigences obligatoires de la Convention SOLAS (chapitre V, règle 19 de la Convention SOLAS) en matière d'équipement à bord pour les navires de plus de 300 tonneaux de jauge brute (TJB). Les dispositifs du AIS de classe B sont utilisés à bord des embarcations qui ne sont pas visées par les exigences en matière d'équipement à bord.

² Recommandation 1095 de l'Association internationale de signalisation maritime (AISM) sur l'implantation harmonisée des MPA, *Implementation of Application-Specific Messages*, version 1, mai 2013.

³ Recommandation A-126 de l'AISM sur l'usage du AIS, *Use of the Automatic Identification System in Marine Aids to Navigation Service*, version 1.5, juin 2011; version 1, juin 2004.

2016

Affichages et symboles

Étant donné que l'information AIS disponible pour les navigateurs dépend du système d'affichage utilisé, **il est possible que l'ensemble des informations transmises ne soient pas affichées**. Les navigateurs sont invités à installer des systèmes permettant de superposer les données AIS sur l'ECDIS, le radar, ou les deux.

Pour les navires équipés d'un AIS, les affichages disponibles varient de l'absence d'affichage sur certains dispositifs de classe B, en passant par le MKD (Classe A), jusqu'à la pleine superposition sur l'ECDIS ou le radar. En l'absence de superposition sur l'ECDIS ou le radar, les navigateurs ne seront pas en mesure d'utiliser toutes les fonctionnalités de l'AN AIS. En outre, il est à noter que l'information qui peut être affichée sur l'ECDIS ou le radar peut varier aussi en fonction du fabricant AIS.

Les symboles qui peuvent être affichés sur les cartes marines, les systèmes d'affichage et le dispositif minimum d'affichage sont résumés ci-dessous.

Cartes marines

Sur les cartes marines, les AN AIS sont indiquées par un cercle magenta entourant le symbole de l'AN existante, accompagnées d'une légende mentionnant « AIS ». Une police normale est utilisée pour une AN fixe, alors qu'elle sera en italique pour une AN flottante.



Les AN AIS physiques s'affichent comme une couche superposée sur l'ECDIS, le radar ou un autre système d'affichage, et sont représentées par un losange avec une croix au centre qui indique la position signalée de l'AN. Une AN AIS physique hors position utilise le même symbole, mais en rouge. Dans le cas d'une AN AIS virtuelle, le symbole est en pointillé.

AN AIS physique
hors station



AN AIS physique



AN AIS virtuelle



Dispositif minimum d'affichage (MKD)

Le dispositif minimum d'affichage n'est requis que pour l'affichage des données sous forme alphanumérique. Certains MKD sont équipés d'un petit écran graphique. La présentation exacte varie, mais l'image ci-dessous est une représentation typique sur un MKD.

Range	Bearing	Name
XX.XX	XXX.X	XXXXXXXXXX
XX.XX	XXX.X	XXXXXXXXXX
XX.XX	XXX.X	XXXXXXXXXX
Latitude	XXX XX.XXX	
Longitude	XXX XX.XXX	

Commentaires sur les MSA-AIS

Les navigateurs sont invités à communiquer leur commentaire sur le banc d'essai des MSA-AIS au bureau des Services de communication et de trafic maritimes (SCTM) de leur région.

Les coordonnées des SCTM se retrouvent dans la publication : Aides radio à la navigation maritime, partie 1.

2016

***1011(T) LAKE ONTARIO/LAC ONTARIO (WESTERN PORTION/PARTIE OUEST) – SÉDIMENTS SIGNALÉS**

Référence Carte : 2077

Sédiments signalés dans le chenal principal de la marina Fifty Point. Profondeur de 1.9 mètres signalée dans le centre du chenal avec moins de profondeur sur les côtés.

Les navigateurs sont priés de faire preuve de prudence dans le secteur.

(AVNAV C2266/16)

***1116(P) CAPE COOK TO CAPE SCOTT – AVIS DES CHANGEMENTS PROPOSÉS**

Référence Carte : 3624

La Garde côtière canadienne propose les changements de façon permanente pour l'aide à la navigation suivante :

Sea Otter Cove (LF 67) (50° 40' 16.0"N 128° 21' 02.0"W NAD27), (50° 40' 15.3"N 128° 21' 07.5"W NAD83) :
Changer le feu de FI 4s W (Blanc) à FI 4s R (Rouge) et ajouter une marque de jour triangulaire rouge et blanche à la structure existante.

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 25 février 2017, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 25 novembre 2016, à :

Surintendant, Kevin Carrigan
Aides à la navigation et Voies navigables, Région de l'Ouest
Garde côtière canadienne
25, rue Huron
Victoria, BC, V8V 4V9
Téléphone : (250) 480-2602
Fax : (250) 480-2702
Courriel : kevin.carrigan@dfo-mpo.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(P2016-127)

2016

***1118(P) NOOTKA SOUND – AVIS DES CHANGEMENTS PROPOSÉS**

Référence Carte : 3675

La Garde côtière canadienne propose les changements de façon permanente pour les aides à la navigation suivantes :

N° LDF	Nom de l'aide	Position	Changements proposés
100.8	Bodega	49° 44' 13.1"N 126° 37' 25.8"W	Changer la structure pour une tour blanche bande rouge à la partie supérieure.
102	Kendrick Inlet	49° 43' 06.6"N 126° 38' 29.4"W	Changer la structure pour une tour blanche.
102.5	Jewitt Cove	49° 41' 56.4"N 126° 36' 05.1"W	Changer le feu pour FI 4s G (VERT). Ajouter une marque de jour carrée verte, blanche et noire à la structure existante.
107	Clerke Peninsula	49° 36' 08.6"N 126° 32' 17.8"W	Changer la structure pour une tour blanche.
109.5	Zuciarte Channel	49° 39' 06.5"N 126° 29' 02.7"W	Changer le feu pour FI(3)12s G (VERT).
110.7	Williamson Passage	49° 39' 08.0"N 126° 22' 22.2"W	Changer la structure pour une tour blanche, bande verte à la partie supérieure et le feu pour FI 4s G (VERT).
111.8	Houston River	49° 38' 29.0"N 126° 17' 31.6"W	Changer le feu pour FI 4s R (ROUGE). Ajouter une marque de jour triangulaire rouge et blanche à la structure existante.
112.4	Victor Island	49° 39' 47.3"N 126° 09' 31.8"W	Changer le feu pour FI 4s R (ROUGE).

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 25 février 2017, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 25 novembre 2016, à :

Surintendant, Kevin Carrigan
Aides à la navigation et Voies navigables, Région de l'Ouest
Garde côtière canadienne
25, rue Huron
Victoria, BC, V8V 4V9
Téléphone : (250) 480-2602
Fax : (250) 480-2702
Courriel : kevin.carrigan@dfo-mpo.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(P2016-128)

2016

***1119(P) ESPERANZA INLET – AVIS DES CHANGEMENTS PROPOSÉS**

Référence Carte : 3676

La Garde côtière canadienne propose les changements de façon permanente pour les aides à la navigation suivantes :

N° LDF	Nom de l'aide	Position	Changements proposés
93	Ehatisaht	49° 52' 51.1"N 126° 49' 31.4"W	Changer la structure pour une tour blanche.
96	Zeballos Inlet	49° 56' 46.8"N 126° 48' 59.9"W	Changer le feu pour Q 1s G (VERT).
98	Tahsis Narrows – Feu Nord	49° 51' 52.9"N 126° 42' 28.9"W	Changer le couleur de la structure de "blanche, bande rouge à la partie supérieure" à "blanche" seulement.
98.3	Tahsis Narrows – Feu Sud	49° 51' 36.0"N 126° 41' 30.4"W	Changer le couleur de la structure de "blanche, bande verte à la partie supérieure" à "blanche" seulement.
99.5	Santiago	49° 47' 15.7"N 126° 39' 15.6"W	Changer le feu pour FI 4s G (VERT).

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 25 février 2017, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 25 novembre 2016, à :

Surintendant, Kevin Carrigan
Aides à la navigation et Voies navigables, Région de l'Ouest
Garde côtière canadienne
25, rue Huron
Victoria, BC, V8V 4V9
Téléphone : (250) 480-2602
Fax : (250) 480-2702
Courriel : kevin.carrigan@dfo-mpo.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(P2016-125)

2016

***1120(P) KYUQUOT SOUND – MARQUES DE JOUR À ÊTRE SUPPRIMÉES**

Référence Carte : 3677

La Garde côtière canadienne propose le changement de façon permanente pour l'aide à la navigation suivante :

Rugged Point (LF 83) (49° 58' 13.7"N 127° 15' 07.6"W NAD83) :
Supprimer la marque de jour triangulaire rouge et blanche.

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 25 février 2017, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 25 novembre 2016, à :

Surintendant, Kevin Carrigan
Aides à la navigation et Voies navigables, Région de l'Ouest
Garde côtière canadienne
25, rue Huron
Victoria, BC, V8V 4V9
Téléphone : (250) 480-2602
Fax : (250) 480-2702
Courriel : kevin.carrigan@dfo-mpo.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(P2016-131)

***1121(P) QUATSINO SOUND – AVIS DES CHANGEMENTS PROPOSÉS**

Référence Carte : 3679

La Garde côtière canadienne propose les changements de façon permanente pour les aides à la navigation suivantes :

N° LDF	Nom de l'aide	Position	Changements proposés
69	Ildstad Islands	50° 30' 56.7"N 127° 41' 50.9"W	Changer la structure pour "Tour blanche, bande verte à la partie supérieure" et le feu pour FI 4s G (VERT).
73	Stragglings Islands	50° 35' 40.8"N 127° 42' 07.5"W	Changer le feu pour FI 4s R (ROUGE).

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 25 février 2017, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 25 novembre 2016, à :

Surintendant, Kevin Carrigan
Aides à la navigation et Voies navigables, Région de l'Ouest
Garde côtière canadienne
25, rue Huron
Victoria, BC, V8V 4V9
Téléphone : (250) 480-2602
Fax : (250) 480-2702
Courriel : kevin.carrigan@dfo-mpo.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(P2016-126)

2016

***1122(P) PLANS - QUATSINO SOUND – AVIS DES CHANGEMENTS PROPOSÉS**

Référence Carte : 3681

La Garde côtière canadienne propose les changements de façon permanente pour les aides à la navigation suivantes :

N° LDF	Nom de l'aide	Position	Changements proposés
72	Makwazniht Island	50° 33' 22.0"N 127° 33' 19.0"W	Changer le feu pour Q 1s R (ROUGE). Ajouter une marque de jour triangulaire rouge et blanche à la structure existante.
73.4	McNiffe Rock	50° 31' 17.1"N 127° 36' 44.8"W	Changer le couleur de la structure de "Blanche avec une bande verte à la partie supérieure" à "blanche" seulement.
74	Frigon Islets	50° 25' 03.9"N 127° 29' 38.7"W	Ajouter une marque de jour carrée verte, blanche et noire à la structure existante.
74.5	Mist Rock	50° 25' 46.8"N 127° 30' 03.7"W	Changer la structure pour "Tour blanche, bandes rouges à la partie supérieure et inférieure, carrée verte sur un diamant blanc avec des bordures rouges au centre. "

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 25 février 2017, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 25 novembre 2016, à :

Surintendant, Kevin Carrigan
Aides à la navigation et Voies navigables, Région de l'Ouest
Garde côtière canadienne
25, rue Huron
Victoria, BC, V8V 4V9
Téléphone : (250) 480-2602
Fax : (250) 480-2702
Courriel : kevin.carrigan@dfo-mpo.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(P2016-129)

***1123(P) APPROCHES TO/APPROCHES À WINTER HARBOUR – CARACTÉRISTIQUES DU FEU À ÊTRE CHANGÉES**

Référence Carte : 3686

La Garde côtière canadienne propose le changement de façon permanente pour l'aide à la navigation suivante :

Cliffe Point (LF 68.3) (50° 27' 51.6"N 127° 56' 12.6"W NAD83) : Changer le feu de FI 4s W (BLANC) à FI 4s R (ROUGE).

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 25 février 2017, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 25 novembre 2016, à :

Surintendant, Kevin Carrigan
Aides à la navigation et Voies navigables, Région de l'Ouest
Garde côtière canadienne
25, rue Huron
Victoria, BC, V8V 4V9
Téléphone : (250) 480-2602
Fax : (250) 480-2702
Courriel : kevin.carrigan@dfo-mpo.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(P2016-130)

2016

***1218(T) HAMILTON HARBOUR – SÉDIMENTS SIGNALÉS**

Référence Carte : 2067

Sédiments signalés le long de la face Nord des quais 11 et 12 :

Face Nord du quai 11 entre les positions 43° 16' 31"N 079° 50' 56"W et 43° 16' 29"N 079° 50' 49"W
et à la position 43° 16' 28"N 079° 50' 42"W.

Face Nord du quai 12 entre les positions 43° 16' 27"N 079° 50' 39"W et 43° 16' 26"N 079° 50' 33"W.

Les navigateurs sont priés de réduire leur vitesse en arrivant et en partant. Le tirant d'eau de la voie maritime sera affecté quand les niveaux d'eaux seront moins de 0,70 mètres au-dessus du zéro des cartes dans ces secteurs.

(AVNAV C1831/13)

***1219(T) TORONTO TO/À HAMILTON – OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION**

Référence Carte : 2086

Opérations de construction en cours du 14 novembre 2016 jusqu'à approximativement 2026 à la station d'épuration de Lakeview entre le parc Marie Curtis et le ruisseau Serson. Un nombre varié d'équipement sera utilisé pour étendre la masse le long de la côte. La décharge et 3 îlots seront illuminés et identifiés.

(AVNAV C2533/16)

2017

***107(P) LAC SAINT-FRANÇOIS/LAKE ST. FRANCIS – BOUÉE LUMINEUSE À ÊTRE SUPPRIMÉE**

Référence Carte : 1432

La Garde côtière canadienne propose de supprimer en permanence l'aide à la navigation suivante :

Highlander Shoal - Bouée à espar lumineuse (LF 133.2) (45° 04' 34.2"N 074° 31' 04.5"W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 27 avril 2017, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 27 janvier 2017, à :

Superviseur, Gary Greer
Aides à la navigation et Voies navigables
Garde côtière canadienne
28, rue Waubeek
Parry Sound, ON, P2A 1B9
Courriel : gary.greer@dfo-mpo.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(B2016-008)

***108(T) HARBOURS IN LAKE ERIE/HAVRES DANS LE LAC ÉRIÉ – BOUÉES NON LUMINEUSES REPOSITIONNÉES TEMPORAIREMENT**

Référence Carte : 2181

Les bouées à espar non lumineuses suivantes ont été temporairement repositionnées à cause d'envasement :

ES2 (LF 7169) à la position 42° 39' 10.0"N 081° 12' 32.0"W
ES3 (LF 7170) à la position 42° 39' 15.4"N 081° 12' 40.7"W
ES4 (LF 7171) à la position 42° 39' 16.8"N 081° 12' 37.7"W

La profondeur d'eau la moins profonde jusqu'à 3.5M se trouve entre ES3 et ES4 et l'eau la plus profonde est du côté rouge du chenal. Les navigateurs sont priés de faire preuve de prudence dans le secteur.

(B2017-003)

2017

***109(P) PORT SEVERN TO/À PARRY SOUND – BOUÉES NON LUMINEUSES À ÊTRE SUPPRIMÉES**

Référence Carte : 2202

La Garde côtière canadienne propose de supprimer en permanence les aides à la navigation suivantes :

Moreau Rock – Bouée d'avertissement A	(LF 9999.001)	(44° 47' 09.8"N 079° 44' 02.8"W)
Hill Bank – Bouée d'avertissement B	(LF 9999.002)	(44° 47' 36.3"N 079° 47' 55.8"W)
Moore Point – Bouée d'avertissement C	(LF 9999.003)	(44° 48' 52.7"N 079° 47' 54.3"W)
Quarry Island – Bouée d'avertissement D	(LF 9999.004)	(44° 50' 51.8"N 079° 49' 03.0"W)
Moreau Rock – Bouée de bas niveau d'eau	(LF 9999.1)	(44° 47' 10.0"N 079° 44' 02.4"W)
Picnic Rock – Bouée de bas niveau d'eau	(LF 9999.11)	(44° 47' 20.4"N 079° 43' 46.8"W)
Hill Bank – Bouée de bas niveau d'eau	(LF 9999.2)	(44° 47' 35.4"N 079° 47' 55.8"W)
Moore Point – Bouée de bas niveau d'eau	(LF 9999.3)	(44° 48' 56.0"N 079° 47' 52.3"W)
Quarry Island Nord – Bouée de bas niveau d'eau	(LF 9999.4)	(44° 50' 51.2"N 079° 49' 02.0"W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 27 avril 2017, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 27 janvier 2017, à :

Superviseur, Gary Greer
Aides à la navigation et Voies navigables
Garde côtière canadienne
28, rue Waubeek
Parry Sound, ON, P2A 1B9
Courriel : gary.greer@dfo-mpo.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(D2016-015)

***113(T) MINAKI TO/À KENORA – BALISE DE JOUR SIGNALÉE PENCHÉE**

Référence Carte : 6287

La balise de jour DB - Q64 (LF 5635) (49° 51' 06.0"N 094° 34' 44.0"W) a été signalée penchée.

(D2016-016)

***309(T) PEELE PASSAGE TO/À LA DETROIT RIVER – NIVEAUX D'EAU RÉDUITS SIGNALÉS**

Référence Carte : 2123

Niveaux d'eau réduits signalés de l'extrémité Sud de l'entrée du Sturgeon Creek Harbour en direction Nord.

Annette Winter
Agent de projets et de cession
Direction des ports pour petits bateaux
Pêches et Océans Canada

Canada Centre for Inland Waters (CCIW)
867 Lakeshore Road
Burlington, ON, L7S 1A1
Téléphone : (905) 315-5286
Courriel : annette.winter@dfo-mpo.gc.ca

(AVNAV C58/13)

2017

***607(P) HARBOURS ON THE EAST SHORE OF LAKE SUPERIOR/PORTS SUR LA RIVE EST DU LAC SUPÉRIEUR – CORNE DE BRUME À ÊTRE SUPPRIMÉE**

Référence : Avis 1006(T)/15 est annulé.

Référence Carte : 2315

La Garde côtière canadienne propose de supprimer en permanence la corne de brume de l'aide à la navigation suivante :

Davieaux Island (LF 1098) (47° 41' 40.9"N 085° 48' 40.6"W) : Le feu et la structure demeureront en place.

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 30 septembre 2017, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 30 juin 2017, à :

Superviseur, Gary Greer
Aides à la navigation et Voies navigables
Garde côtière canadienne
28, rue Waubeek
Parry Sound, ON, P2A 1B9
Courriel : gary.greer@dfo-mpo.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(D2017-002)

***608(P) BAY OF FUNDY / BAIE DE FUNDY: INNER PORTION / PARTIE INTÉRIEURE – CORNE DE BRUME À ÊTRE SUPPRIMÉE**

Référence Carte : 4010

La Garde côtière canadienne propose de supprimer en permanence la corne de brume de l'aide à la navigation suivante :

Cape d'Or (LF 167) (45° 17' 27.0"N 064° 46' 27.5"W) : Le feu et la structure demeureront en place.

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 30 septembre 2017, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 30 juin 2017, à :

Surintendant, Renee Pope
Aides à la navigation et Voies navigables
Garde côtière canadienne
Case postale 5667
St. John's, NL, A1C 5X1
Téléphone : (709) 772-2800
Courriel : renee.pope@dfo-mpo.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(F2017-013)

2017

***617(P) APPROACHES TO/APPROCHES À SIDNEY – AVIS DES CHANGEMENTS PROPOSÉS**

Référence Carte : 3479

La Garde côtière canadienne propose les changements de façon permanente pour l'aide à la navigation suivante :

N° LDF	Nom de l'aide	Position	Changements proposés
254.3	Arachne Reef	48° 41' 05.2"N 123° 17' 37.3"W	Changer la tour pour blanche avec bande rouge à la partie supérieure et inférieure, avec carré vert sur un losange blanc avec des bordures rouges.

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 30 septembre 2017, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 30 juin 2017, à :

I/Surintendant, Glenna Evans
Aides à la navigation et Voies navigables, Région de l'Ouest
Garde côtière canadienne
25, rue Huron
Victoria, BC, V8V 4V9
Téléphone : (250) 480-2602
Fax : (250) 480-2702
Courriel : Glenna.Evans@dfo-mpo.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(P2017-031)

***618(P) PLANS - BARKLEY SOUND – AVIS DES CHANGEMENTS PROPOSÉS**

Référence Carte : 3646

La Garde côtière canadienne propose les changements de façon permanente pour les aides à la navigation suivantes :

N° LDF	Nom de l'aide	Position	Changements proposés
154.8	Limestone Islet	48° 58' 56.0"N 124° 58' 22.6"W	Changer la structure pour "Tour blanche, bande verte à la partie supérieure." et le feu pour FI 4s G (vert).
172	Aguilar Point - Feu à secteurs	48° 50' 21.6"N 125° 08' 26.9"W	Ajouter une bande horizontale rouge à la partie supérieure et à la partie inférieure de la structure pour standardiser la visibilité du feu à secteurs.

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 30 septembre 2017, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 30 juin 2017, à :

I/Surintendant, Glenna Evans
Aides à la navigation et Voies navigables, Région de l'Ouest
Garde côtière canadienne
25, rue Huron
Victoria, BC, V8V 4V9
Téléphone : (250) 480-2602
Fax : (250) 480-2702
Courriel : Glenna.Evans@dfo-mpo.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(P2017-039)

2017

***619(P) ALBERNI INLET – AVIS DES CHANGEMENTS PROPOSÉS**

Référence Carte : 3668

La Garde côtière canadienne propose les changements de façon permanente pour les aides à la navigation suivantes :

N° LDF	Nom de l'aide	Position	Changements proposés
155	Star Point	48° 58' 37.4"N 127° 56' 49.6"W	Changer le feu pour Q 1s R (rouge).
157	Billton Point	49° 00' 44.6"N 124° 52' 20.4"W	Changer le feu pour FI 4s G (vert).
162	Dunsmuir Point	49° 09' 14.6"N 124° 48' 29.9"W	Changer le feu pour FI 4s G (vert).

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 30 septembre 2017, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 30 juin 2017, à :

I/Surintendant, Glenna Evans
Aides à la navigation et Voies navigables, Région de l'Ouest
Garde côtière canadienne
25, rue Huron
Victoria, BC, V8V 4V9
Téléphone : (250) 480-2602
Fax : (250) 480-2702
Courriel : Glenna.Evans@dfo-mpo.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(P2017-038)

2017

***620(P) BARKLEY SOUND – AVIS DES CHANGEMENTS PROPOSÉS**

Référence Carte : 3671

La Garde côtière canadienne propose les changements de façon permanente pour les aides à la navigation suivantes :

N° LDF	Nom de l'aide	Position	Changements proposés
170	San Jose Islets	48° 54' 05.2"N 125° 03' 28.2"W	Changer le feu pour FI 4s R (rouge).
171	Wizard Islet	48° 51' 28.8"N 125° 09' 36.8"W	Ajouter des planches blanches pour augmenter la visibilité le jour.
172.5	Trevor Channel, Entrée de – Feu à secteurs	48° 48' 43.5"N 125° 10' 54.2"W	Ajouter une bande horizontale rouge à la partie supérieure et à la partie inférieure de la structure pour standardiser la visibilité du feu à secteurs.

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 30 septembre 2017, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 30 juin 2017, à :

I/Surintendant, Glenna Evans
Aides à la navigation et Voies navigables, Région de l'Ouest
Garde côtière canadienne
25, rue Huron
Victoria, BC, V8V 4V9
Téléphone : (250) 480-2602
Fax : (250) 480-2702
Courriel : Glenna.Evans@dfo-mpo.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(P2017-037)

***808(P) DETROIT RIVER, LAKE ST. CLAIR AND ST. CLAIR RIVER – FEU À ÊTRE SUPPRIMÉ**

Référence Carte : 14853 (É.-U.)

La Garde côtière canadienne propose de supprimer en permanence l'aide à la navigation suivante :

Le feu Courtright (LF 753) (42° 48' 23.1"N 082° 28' 42.5"W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 25 novembre 2017, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 25 août 2017, à :

Superviseur, Gary Greer
Aides à la navigation et Voies navigables
Garde côtière canadienne
28, rue Waubeek
Parry Sound, ON, P2A 1B9
Courriel : gary.greer@dfo-mpo.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(B2017-013)

2017

***906(P) STRAIT OF CANSO – AVIS DES CHANGEMENTS PROPOSÉS**

Référence Carte : 4302

La Garde côtière canadienne propose les changements de façon permanente pour les aides à la navigation suivantes :

N° LDF	Nom de l'aide	Position	Changements proposés
689.3	Eddy Point – alignement antérieur	45° 31' 12.2"N 061° 15' 07.4"W	Changer la couleur du feu de jaune à vert. Enlever le feu indicateur.
689.4	Eddy Point – alignement postérieur	124°51' 361 m du feu antérieur.	Changer la couleur du feu de jaune à vert. Enlever le feu indicateur.
690.3	Middle Melford – alignement antérieur	45° 32' 21.7"N 061° 18' 53.2"W	Changer la couleur du feu de jaune à vert.
690.4	Middle Melford – alignement postérieur	268°05' 92.4 m du feu antérieur.	Changer la couleur du feu de jaune à vert.
694.4	Cahil Rock – alignement antérieur	45° 34' 13.2"N 061° 21' 17.5"W	Changer la couleur du feu de jaune à vert. Enlever le feu indicateur.
694.5	Cahil Rock – alignement postérieur	304°46' 176.1 m du feu antérieur.	Changer la couleur du feu de jaune à vert. Enlever le feu indicateur.
701	Balache Point – alignement antérieur	45° 38' 57.7"N 061° 24' 59.4"W	Changer la couleur du feu de jaune à rouge.
702	Balache Point – alignement postérieur	131°30' 219.8 m du feu antérieur.	Changer la couleur du feu de jaune à rouge.
704	Janvrin Island – alignement antérieur	45° 32' 31.3"N 061° 12' 01.6"W	Changer le feu de « Fonctionne de nuit seulement. » à « En opération 24 h. »
704.1	Janvrin Island – alignement postérieur	088°10' 300.2 m du feu antérieur.	Changer le feu de « Fonctionne de nuit seulement. » à « En opération 24 h. »

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 29 décembre 2017, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 29 septembre 2017, à :

Surintendant, Renee Pope
Aides à la navigation et Voies navigables
Garde côtière canadienne
Case postale 5667
St. John's, NL, A1C 5X1
Téléphone : (709) 772-2800
Courriel : renee.pope@dfo-mpo.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(G2017-095)

2017

***907(P) STRAIT OF CANSO – FEU À ÊTRE SUPPRIMÉ**

Référence Carte : 4302

La Garde côtière canadienne propose de supprimer en permanence l'aide à la navigation suivante :

Bear Head – Feu de direction (LF 690) (45° 32' 53.8"N 061° 17' 17.6"W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis, à

Surintendant, Renee Pope
Aides à la navigation et Voies navigables
Garde côtière canadienne
Case postale 5667
St. John's, NL, A1C 5X1
Téléphone : (709) 772-2800
Courriel : renee.pope@dfo-mpo.gc.ca

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 29 décembre 2017, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 29 septembre 2017, à :

(G2017-094P)

***908(P) CANSO HARBOUR TO / AU STRAIT OF CANSO – AVIS DES CHANGEMENTS PROPOSÉS**

Référence Carte : 4307

La Garde côtière canadienne propose les changements de façon permanente pour les aides à la navigation suivantes :

N° LDF	Nom de l'aide	Position	Changements proposés
687.2	Chedabucto Bay - Bouée à cloche lumineuse C7	45° 28' 07.2"N 061° 10' 49.8"W	Enlever la cloche. La bouée et le feu demeureront en place.
687.3	Chedabucto Bay - Bouée à cloche lumineuse C8	45° 28' 42.3"N 061° 09' 55.6"W	Enlever la cloche. La bouée et le feu demeureront en place.

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 29 décembre 2017, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 29 septembre 2017, à :

Surintendant, Renee Pope
Aides à la navigation et Voies navigables
Garde côtière canadienne
Case postale 5667
St. John's, NL, A1C 5X1
Téléphone : (709) 772-2800
Courriel : renee.pope@dfo-mpo.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(G2017-095)

2017

***909(P) CAPE TORMENTINE À / TO WEST POINT – FEUX D'ALIGNEMENT À ÊTRE SUPPRIMÉS**

Référence Carte : 4905

La Garde côtière canadienne propose de supprimer en permanence les aides à la navigation suivantes :

Le feu antérieur de l'alignement Chockpish (LF 1127.5) (46° 34' 58.7"N 064° 43' 21.5"W)

Le feu postérieur de l'alignement Chockpish (LF 1127.6) (271°02' 109.5 m du feu antérieur)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 29 décembre 2017, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 29 septembre 2017, à :

Surintendant, Renee Pope
Aides à la navigation et Voies navigables
Garde côtière canadienne
Case postale 5667
St. John's, NL, A1C 5X1
Téléphone : (709) 772-2800
Courriel : renee.pope@dfo-mpo.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(G2017-096P, 097P)

***1006(P) MALPEQUE BAY – FEUX D'ALIGNEMENT À ÊTRE SUPPRIMÉS**

Référence Carte : 4491

La Garde côtière canadienne propose de supprimer en permanence les aides à la navigation suivantes :

Le feu antérieur de Malpeque – alignement extérieur (LF 1062) (46° 33' 50.5"N 063° 39' 05.1"W)

Le feu postérieur de Malpeque – alignement extérieur (LF 1063) (233° 515.3 m du feu antérieur)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 27 janvier 2018, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 27 octobre 2017, à :

Surintendant, Renee Pope
Aides à la navigation et Voies navigables
Garde côtière canadienne
Case postale 5667
St. John's, NL, A1C 5X1
Téléphone : (709) 772-2800
Courriel : renee.pope@dfo-mpo.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(G2017-098P, 099P)

2017

***1007(P) MALPEQUE BAY – AVIS DES CHANGEMENTS PROPOSÉS**

Référence Carte : 4491

La Garde côtière canadienne propose les changements de façon permanente pour les aides à la navigation suivantes :

N° LDF	Nom de l'aide	Position	Changements proposés
1065.05	Malpeque Harbour – Bouée lumineuse de mi-chenal JP	46° 35' 00.2"N 063° 37' 07.7"W	Déplacer à 46° 35' 22.7"N 063° 39' 25.6"W.
1065.1	Malpeque Harbour – Bouée lumineuse JP1	N/A	Nouvellement établie à la position 46° 35' 01.6"N 063° 39' 52.1"W; équipé avec un feu vert 5cd (2 mille); lum. 0.5s, obs. 3.5s.
1065.5	Entrée Ouest de Malpeque – Bouée lumineuse JP6	46° 34' 30.7"N 063° 39' 09.6"W	Changer pour une bouée d'avertissement (bouée jaune avec un feu jaune 5cd (2 mille)). Renommer à « Ouest de Malpeque – Bouée d'avertissement JPA. »
6065.3	Malpeque Harbour – Bouée conique rouge JP4	46° 34' 10.2"N 063° 38' 25.6"W	Déplacer à 46° 34' 34.7"N 063° 40' 33.3"W. Ajouter un feu rouge 5cd (2 mille); lum. 0.3s, obs. 0.7s. Renommer à « Malpeque Harbour – Bouée lumineuse JP4 » (LF #1065.3).
6065.4	Malpeque Harbour – Bouée à espar verte JP5	46° 34' 12.2"N 063° 40' 03.7"W	Supprimer l'aide.

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 27 janvier 2018, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 27 octobre 2017, à :

Surintendant, Renee Pope
Aides à la navigation et Voies navigables
Garde côtière canadienne
Case postale 5667
St. John's, NL, A1C 5X1
Téléphone : (709) 772-2800
Courriel : renee.pope@dfo-mpo.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(G2017-102)

2017

***1008(P) RED DEER POINT TO/À NORTH MANITOU ISLAND – FEU À ÊTRE SUPPRIMÉ**

Référence Carte : 6272

La Garde côtière canadienne propose de supprimer en permanence l'aide à la navigation suivante :

Dog Point (LF 1638.1) (52° 25' 18.0"N 100° 01' 30.0"W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 27 janvier 2018, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 27 octobre 2017, à :

I/Surintendant, Marc Jourdenais
Aides à la navigation et Voies navigables, Région de l'Ouest
Garde côtière canadienne
25, rue Huron
Victoria, BC, V8V 4V9
Téléphone : (250) 480-2602
Fax : (250) 480-2702
Courriel : marc.jourdenais@dfo-mpo.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(A2017-062)

***1010(P) PLANS - BARKLEY SOUND – AVIS DES CHANGEMENTS PROPOSÉS**

Référence Carte : 3646

La Garde côtière canadienne propose les changements de façon permanente pour l'aide à la navigation suivante :

N° LDF	Nom de l'aide	Position	Changements proposés
172	Aguilar Point – Feu à secteurs	48° 50' 21.6"N 125° 08' 26.9"W	Changer le feu à secteur de Q 1s pour F (Fixe).

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 27 janvier 2018, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 27 octobre 2017, à :

I/Surintendant, Marc Jourdenais
Aides à la navigation et Voies navigables, Région de l'Ouest
Garde côtière canadienne
25, rue Huron
Victoria, BC, V8V 4V9
Téléphone : (250) 480-2602
Fax : (250) 480-2702
Courriel : marc.jourdenais@dfo-mpo.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(P2017-066)

2017

***1011(P) PLANS, VICINITY OF/PROXIMITÉ DE BANKS ISLAND – AIDE À LA NAVIGATION EN PÉRIODE D'ESSAI**

Référence Carte : 3912

La Garde côtière canadienne est en période d'essai pour l'aide à la navigation suivante :

Wheeler Island (LF 738) (53° 32' 58.5"N 130° 08' 40.8"W):

Le feu a été changé de Fl 4s W (Blanc) à Q 1s R (Rouge). La portée nominale est réduite de 7.0 nm à 5.0 nm. La structure a été changée d'une « tour à claire-voie carrée blanche » à une « tour à claire-voie carrée blanche, bande rouge à la partie supérieure. »

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 27 janvier 2018, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 27 octobre 2017, à :

I/Surintendant, Marc Jourdenais
Aides à la navigation et Voies navigables, Région de l'Ouest
Garde côtière canadienne
25, rue Huron
Victoria, BC, V8V 4V9
Téléphone : (250) 480-2602
Fax : (250) 480-2702
Courriel : marc.jourdenais@dfo-mpo.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(P2017-057)

***1106(P) EAST RIVER OF PICTOU: INDIAN CROSS POINT TO / À TRENTON AND NEW GLASGOW – FEUX D'ALIGNEMENT À ÊTRE SUPPRIMÉS**

Référence Carte : 4443

La Garde côtière canadienne propose de supprimer en permanence les aides à la navigation suivantes :

Le feu antérieur de l'alignement de Trenton (East River) (LF 910) (45° 37' 25.7"N 062° 38' 51.2"W)

Le feu postérieur de l'alignement de Trenton (East River) (LF 911) (119° 43' 890.9 m du feu antérieur)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 24 février 2018, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 24 novembre 2017, à :

Surintendant, Renee Pope
Aides à la navigation et Voies navigables
Garde côtière canadienne
Case postale 5667
St. John's, NL, A1C 5X1
Téléphone : (709) 772-2800
Courriel : renee.pope@dfo-mpo.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(G2017-109P, 110P)

2017

***1107(P) EAST RIVER OF PICTOU: INDIAN CROSS POINT TO / À TRENTON AND NEW GLASGOW – BOUÉE NON LUMINEUSE À ÊTRE ENLEVÉE**

Référence Carte : 4443

La Garde côtière canadienne propose de supprimer en permanence l'aide à la navigation suivante :

East River – Bouée à espar SJ48 (LF 5910.7) (45° 36' 44.0"N 062° 38' 41.0"W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 24 février 2018, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 24 novembre 2017, à :

Surintendant, Renee Pope
Aides à la navigation et Voies navigables
Garde côtière canadienne
Case postale 5667
St. John's, NL, A1C 5X1
Téléphone : (709) 772-2800
Courriel : renee.pope@dfo-mpo.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(G2017-111P)

***1108(P) APPROACHES TO/APPROCHES À SKIDEGATE INLET – SIGNAUX SONORES À ÊTRE SUPPRIMÉS**

Référence Carte : 3890

La Garde côtière canadienne propose de changer de façon permanente les aides à la navigation suivantes :

N° LDF	Nom de l'aide	Position	Changements proposés
785	Dead Tree Point – Bouée à sifflet lumineuse C19	53° 20' 34.2"N 131° 53' 42.2"W (NAD83)	Supprimer le sifflet.
786	Lawn Point – Bouée à cloche lumineuse C18	53° 23' 52.6"N 131° 53' 52.2"W (NAD83)	Supprimer la cloche.
787	Lawn Point – Bouée à sifflet lumineuse C16	53° 25' 08.0"N 131° 53' 32.2"W (NAD83)	Supprimer le sifflet.

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 24 février 2018, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 24 novembre 2017, à :

I/Surintendant, Marc Jourdenais
Aides à la navigation et Voies navigables, Région de l'Ouest
Garde côtière canadienne
25, rue Huron
Victoria, BC, V8V 4V9
Téléphone : (250) 480-2602
Fax : (250) 480-2702
Courriel : marc.jourdenais@dfo-mpo.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(P2017-096)

2017

***1204(P) SOURIS HARBOUR AND APPROACHES / ET LES APPROCHES – BOUÉE NON LUMINEUSE À ÊTRE ENLEVÉE**

Référence Carte : 4419

La Garde côtière canadienne propose d'enlever en permanence l'aide à la navigation suivante :

Souris – Bouée Est NA5 (LF 5946.11) (46° 20' 56.0"N 062° 15' 04.3"W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 29 mars 2018, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 29 décembre 2017, à :

Surintendant, Renee Pope
Aides à la navigation et Voies navigables
Garde côtière canadienne
Case postale 5667
St. John's, NL, A1C 5X1
Téléphone : (709) 772-2800
Courriel : renee.pope@dfo-mpo.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(G2017-117P)

***1205(T) TORONTO HARBOUR – ENTRÉE BRISE-LAMES DE LA MARINA FERMÉE À CAUSE DE L'EFFRONDEMENT DU BRISE-LAMES.**

Référence Carte : 2085

L'entrée brise-lames Ouest de la Marina de la Place de l'Ontario est fermée à cause de l'effondrement du brise-lames.

Des dangers sous-marins existent dans l'ouverture du brise-lames et sur les bordures intérieures et extérieures de la paroi du brise-lames.

Bouée à espar verte BW1 a été retirée, et 3 bouées d'endroit interdit blanches et oranges ont été placées à l'entrée du brise-lames.

La bordure extérieure de la paroi du brise-lames est indiquée par 2 bouées d'endroit interdit blanches et oranges.

La bordure intérieure de la paroi du brise-lames est indiquée par 3 bouées d'endroit interdit blanches et oranges.

(AVNAV C79/13)

***1206(T) LAKE ROSSEAU AND/ET LAKE JOSEPH – BOUÉE NON LUMINEUSE TEMPORAIREMENT MOUILLÉE**

Référence Carte : 6022

La bouée non lumineuse suivante a été mouillée temporairement :

P3/1 (LF 9089.1) (45° 08' 09.0"N 079° 40' 36.0"W)

(D2017-006)